

**REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE**  
Union-Discipline-Travail



**MINISTERE DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE**

**CABINET**

**DECLARATION**  
**JOURNEE MONDIALE DE LA LUTTE**  
**CONTRE LA TRAITE DES ETRES**  
**HUMAINS**

**THEME** : *« Chaque victime de la traite des êtres humains compte, l'Etat ne laissera personne de côté. »*

***30 JUILLET 2023 A BOUAKE***

**Ivoiriennes, Ivoiriens,**

**Chers (ères) compatriotes,**

La Côte d'Ivoire, notre pays célèbre ce 30 Juillet 2023 à l'instar des autres pays du monde entier la 11<sup>ème</sup> édition de la Journée Mondiale de la Lutte contre la Traite des Êtres Humains placée sous le thème : « *Chaque victime de la traite des êtres humains compte, ne laisser personne de côté* ».

Instituée en 2013 par la Résolution 68/192 de l'Assemblée Générale des Nations Unies, cette journée plus qu'une commémoration, est d'une part l'occasion de mettre en lumière une problématique méconnue mais présente dans nos sociétés et d'autre part de faire connaître les conséquences de ce crime sur les victimes et favoriser par la même occasion, la promotion et la protection de leurs droits.

La traite des êtres humains ou traite des personnes désigne généralement le processus par lequel des personnes sont placées ou maintenues en situation d'exploitation à des fins économiques.

C'est une forme grave de criminalité transnationale organisée et de violation des droits de l'Homme.

Esclavage des temps nouveaux, la traite des Êtres Humains est un crime odieux sévèrement puni par la loi N°2016-1111, du 08 décembre 2016 en son **article 8.**

**Ivoiriennes, Ivoiriens,**

**Chers (ères) compatriotes,**

Le phénomène de la traite des personnes prend à travers le monde entier des proportions alarmantes dans un schéma de traite transfrontalière circulaire, soit en tant que pays d'origine, soit de transit ou de destination avec pour cible les hommes, les femmes, les jeunes et les enfants, faisant d'eux des victimes d'une traite à des fins d'exploitation sexuelle, de travail forcé et d'autres crimes.

Face à ce phénomène, des initiatives multilatérales ont permis de faire avancer la lutte, notamment :

- **la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée signée le 15 décembre 2000 et son Protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants ;**
- **L'adoption en 2010 du Plan d'action mondial pour la lutte contre la traite des personnes, exhortant les Gouvernements à prendre des**

**mesures concertées et concrètes pour contrer la traite des personnes ;**

- **L'adoption en 2012 des Objectifs de Développement Durable engageant les dirigeants à prendre des mesures immédiates et efficaces pour mettre fin au travail des enfants d'ici 2025, au travail forcé et à la traite des Êtres Humains d'ici 2030.**
- **La signature en avril 2023 de la feuille de route de Freetown portant sur le renforcement de la lutte contre la Traite des personnes dans la région de la CEDEAO. Il s'agit de soutenir l'approche des 4P à savoir : La Prévention de la traite des êtres humains ; la Protection des victimes ; la Poursuite des trafiquants et les Partenariats.**

Pour marquer son engagement à la lutte contre le phénomène de la traite des personnes, la Côte d'Ivoire, sous la houlette du Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane

OUATTARA, a pris des mesures vigoureuses qui se traduisent notamment par :

- **la création par décret N°2011-366 du 03 novembre 2011, d'un Comité National de Surveillance des actions de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail de l'enfant (CNS) ;**
- **l'adoption de la loi N°2016-1111, du 08 décembre 2016, portant lutte contre la traite des personnes et créant le Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes (CNLTP) ;**
- **la prise du décret N°2017-227 du 13 avril 2017, portant attributions, organisation et fonctionnement du Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes, présidé par Monsieur le Premier Ministre ;**
- **l'élaboration des stratégies nationales (2016-2020) et (2022-2025) de lutte contre la traite des personnes, assorties d'un plan d'action.**

Pour traduire en actions concrètes ces initiatives du Chef de l'Etat, le Gouvernement avec l'appui des partenaires et acteurs engagés a :

- **renforcé les capacités de 99 Magistrats et 363 Officiers de la Police Judiciaires (OPJ) et Agents de la Police Judiciaires (APJ) sur la thématique de la Traite des Personnes et du Trafic Illicite de Migrants ;**
- **procédé à l'élaboration et à la validation du Mécanisme National de Référencement (MNR) et des Procédures Opérationnelles Standards (POS) de prise en charge des victimes de traite ;**
- **procédé à l'installation des Cellules Régionales de Lutte contre la Traite des Personnes dans les régions du Sud-Comoé, Gontougo du Gôh du Poro, du Haut Sassandra, de San Pedro et du Tonkpi ;**

- **apporté son appui à la formation de 157 Diplomates et assimilés sur les problématiques de la Traite des Personnes et du Trafic Illicite des Migrants ;**
- **effectué la prise en charge holistique de 2 165 victimes de traite à ce jour.**



**A cela s'ajoute le renforcement de la coopération internationale et sous-régionale avec des pays tels que la Tunisie, le Ghana, le Nigéria et le Libéria dans le cadre de la protection et de la prise en charge des victimes de traite.**

**Toutes ces actions menées et les résultats obtenus en termes d'engagements et promesses concrètes ne l'auraient pas été sans une volonté politique clairement affirmée par le Président de la République Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, de dresser en Côte d'Ivoire, un rempart solide qui fait échec aux trafiquants d'Etres Humains.**

**Ivoiriennes, Ivoiriens,**

**Chers (ères) compatriotes,**

*« Chaque victime de la traite des êtres humains compte, l'Etat ne laissera personne de côté »* tel est le thème au plan national de la célébration de l'édition 2023 qui se tiendra dans la Région du Gbêkê, précisément à Bouaké.

**Il s'agit pour le Gouvernement d'informer et sensibiliser les populations sur les thématiques de la traite des personnes, du travail forcé et le trafic illicite de migrants. Aussi, de communiquer sur les voies de recours, de dénonciation, de poursuite, de répression des trafiquants et sur la protection et la prise en charge des victimes.**

**Pour ce faire, la synergie des actions des Ministères techniques, membres du Comité National de Lutte contre la Traite des Personnes (CNLTP), des partenaires et des acteurs engagés, permettra de mener une lutte optimale contre le phénomène de traite.**

**Unissons donc nos ressources pour une action concertée d'envergure afin de mettre fin à la traite des Etres humains pour une Côte d'Ivoire Solidaire.**

**Je vous remercie !!!**

**Myss Belmonde DOGO**